ARRÊTE PORTANT BLÂME

# Groupe 1

Le Maire/Président de …,

Vu, le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 530-1 et suivants,

Vu, le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu’il est reproché à M. / Mme (nom et prénom) d’avoir (énoncé les faits reprochés à l’agent).

Vu, le courrier daté du … informant M./Mme. (Nom, prénom) de la procédure disciplinaire engagée à son encontre et lui précisant ses droits à :

* Communication de l’intégralité de son dossier individuel et de tous les documents annexes au siège de l’autorité territoriale,
* L’assistance d’un ou de plusieurs conseils de choix.

Considérant les motifs de droit et de faits suivants (motivation de la sanction : indiquer la nature, les circonstances ainsi que la date des faits reprochés et justifier leur caractère fautif) : il est reproché à M. / Mme (nom, prénom et gade) d’avoir …

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : un blâme est infligé à M./Mme (nom, prénom, grade)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l’intéressé(e)

ARTICLE 3 : Monsieur/Madame le/la directeur/directrice général(e) des services de l’exécution du présent arrêté.

Fait à , le

Cachet, Nom, Prénom et qualité de l’autorité territoriale

Signature :

Notifié le :

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d’un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif, 2 Cours Bugeaud, 87000 LIMOGES.

Date : Signature :